

**FÊTE DE LA SCIENCE 2020**  
**Du vendredi 02 au lundi 12 octobre**

**PROJET**

(Dans un Village des sciences)

**OU**

**INITIATIVE LOCALE**

(Hors Village des sciences)

Une aide financière pourra être octroyée par le Comité de Labellisation sur présentation d'un budget en équilibre.

**ATTENTION : le paiement de l'aide financière se fera sur présentation d'une facture.**  
**Avant toute demande, merci donc de bien vouloir vous assurer que votre établissement a la possibilité d'émettre une facture.**

**ORGANISATEUR** (Précisez) : .....

**CONDITIONS D'OBTENTION**

Organisation d'expositions, de conférences, de manifestations, en collaboration avec les laboratoires et les industriels dans le but de maintenir et de développer la culture scientifique, technique et industrielle auprès d'un large public.

**Critères d'éligibilité pour les crédits d'Etat**

**Bénéficiaires :** Associations, laboratoires, établissements scolaires...

**Calcul**

Les crédits octroyés sont calculés sur :

- la base de 50% maximum des dépenses.
- le montant des frais d'animation (60€/jour).

**Conditions**

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.  
Par contre, le montant minimum n'est pas fixé.



**Aide maximum à hauteur de 50 % du montant des dépenses éligibles si la demande est supérieure à 500 €.**

⇒ Les investissements matériels ne sont pas pris en compte.

⇒ Le bénévolat et les prestations en nature ne sont pas pris en compte dans l'assiette budgétaire.

Dépenses éligibles	Montant total	Recettes	Montant total
Précisez impérativement la nature des dépenses :			
Animateur par jour 60 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ressources propres</li> <li>▪ Comité de labellisation</li> <li>▪ Autres (à préciser)</li> <li>.....</li> <li>.....</li> <li>.....</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>